



REGLEMENT INTERIEUR SAISON 2025 – 2026

Contact :

Email : skiclub-gaporcieres@orange.fr

Site : <http://www.skiclubgaporcieres1850.fr>

Nous vous conseillons vivement de vous inscrire sur le site du club afin de recevoir les publications en automatique.

1. Constitutions des groupes Club et Pré Club

Club : enfants nés en 2015 et avant

Pré Club : enfants nés de 2016 à 2020

Les groupes sont constitués par les entraîneurs suivant des critères d'âge, de niveau et de résultats.

Ils sont évolutifs, la commission des entraîneurs peut être amenée à changer un skieur de groupe.

Un niveau minimum est exigé pour les 2019 et 2020 : niveau 1^{er} étoile.

Pour les autres catégories d'âge nous consulter.

Nous vous rappelons que nous sommes un club de compétition, une présence régulière aux entraînements est fortement conseillée pour la bonne évolution des groupes et des enfants.

2. Organisation des sorties

Les adhérents sont pris en charge à Gap, sur le parking à côté du local Cours du Vieux Moulin.

Le transport est assuré en car ou fourgon suivant l'effectif.

En cas d'entraînement le dimanche, le transport n'est pas assuré par le club.

	MATIN		APRES-MIDI	
	DEPART DU CAR	RETOUR DU CAR	DEPART DU CAR	RETOUR DU CAR
MERCREDI	7H45	14H00	12H30	18H
SAMEDI	7H45	14H00	12H30	18H

A partir du mercredi 4 mars 2026, les entraînements du Pré Club auront lieu le matin (sous réserve des conditions météo)

Nous vous demandons de consulter régulièrement le site du club car des changements ponctuels d'organisation peuvent avoir lieu.

En cas de temps incertain :

Rendez-vous sur le site du club ou vérifier les publications des groupes WhatsApp.

Attendre le départ du car au cas où il y aurait une annulation de dernière minute.

En cas de déplacement individuel :

La responsabilité du club n'est engagée qu'à partir du moment où l'enfant, sous la responsabilité de ses parents, a rejoint son groupe au départ de l'entraînement sur le front de neige (8 h 50 le matin - 13 h 40 l'après-midi) en se signalant à l'entraîneur.

De même, si vous voulez récupérer votre enfant en station à la fin de l'entraînement, vous devez avertir les encadrants présents.

Ponctualité exigée :

Par respect pour tous, nous vous demandons la plus grande ponctualité au départ des séances comme au retour.

Départ : prévoir le temps de récupération et de chargement du matériel dans les cars ou fourgons

Retour : présence au retour des enfants pour aider au déchargement et récupérer vos enfants

3. Les frais d'adhésion au club comprennent :

- La licence carte neige compétiteur jeune ou adulte PRIMO de la FFS
- **Le forfait saison hiver Orcières**
- Les sorties d'entraînement : 2 ou 3 demi-journées par semaine hors vacances + plus sorties pendant les vacances scolaires
- Les transports des entraînements, compétitions, stages (*voir spécificité Coupe de Bronze et U18)
- L'entraînement avec un professionnel ou un moniteur fédéral au choix de la commission des entraîneurs
- Les différents stages de ski et de préparation physique
- Les inscriptions aux différentes compétitions
- La fourniture des skis (*voir spécificité U18)

*Spécificité U18 & CB : le transport sur les courses peut ne pas être assuré (en fonction des disponibilités des entraîneurs)

La fourniture de skis de géant aux U18 est comprise dans les frais d'adhésion, les skis de slalom sont à la charge du coureur.

Le Pass'Sport, dispositif gouvernemental permettant une réduction sur la prise de licence et l'adhésion à un club, est renouvelé pour cette saison 2025/2026

Le club adhère également au dispositif e-PASS JEUNES.

Aucun remboursement partiel ne pourra être fait par le club en cas d'arrêt avant la fin de saison.

4. Respect des installations et du matériel commun

Afin de profiter le plus longtemps possible et dans les meilleures conditions du matériel mis à disposition par le club, le compétiteur s'engage à :

- prendre soin et utiliser dans les normes requises, les skis et autres matériels d'entraînements (piquets, radio...),
- prendre soin des véhicules (**cars et fourgons**) et les laisser propre après chaque déplacement,
- **sécher et ranger ses skis après chaque utilisation,**
- ranger et nettoyer le local à skis à chaque retour d'entraînement.

En cas de perte ou de casse de matériel appartenant au club, celui-ci sera facturé aux parents à un tarif dépendant de l'état initial du matériel.

De même, le matériel non restitué en fin de saison fera l'objet d'une facturation.

A noter que si la casse est consécutive à une chute en entraînement ou en compétition, le coût de ce matériel restera à la charge du club.



5. Comportement et respect des consignes

Le compétiteur est en contact avec un nombre important de personnes qui influencent ou facilitent la vie sportive. En conséquence, le compétiteur se doit d'avoir **une relation de politesse et de respect à tout moment et en tout lieu**, particulièrement avec les dirigeants, les entraîneurs, les bénévoles du club, les camarades et parents du club, les personnels des différents organismes de la station, les camarades des autres clubs fréquentant la station, les clients de la station... Cette liste n'est bien sûr pas exhaustive.

Le compétiteur s'engage à ne jamais utiliser de produits dopants ou illicites.

Nous vous rappelons également les points suivants :

- **Interdiction de manger dans les cars**
- **Interdictions de se déplacer dans le car pendant le trajet, port de la ceinture obligatoire**

Le club se réserve le droit d'interdire l'accès au car si des manquements récurrents sont constatés.

6. Hygiène de vie

La réussite sportive exige une hygiène de vie saine et orientée vers tout ce qui peut l'améliorer : temps de récupération et sommeil régulier, diététique adaptée, suivi médical, soins réguliers, etc...

7. Contrôle d'honorabilité

En application du code du sport, un contrôle de l'honorabilité des encadrants bénévoles, des officiels, des dirigeants et des personnes intervenant auprès des mineurs est mis en place par la FFS.

8. Violence dans le sport

Les violences se rencontrent dans toutes les disciplines et à tous les niveaux de pratique.

Mineurs, adultes, dirigeants, éducateurs et pratiquants, loisirs, compétition ou de haut niveau...

Tout le monde est concerné !

Les violences peuvent prendre différentes formes et toutes doivent être combattues : harcèlement moral, violence sexuelle, bizutage, discrimination, violence numérique...

Le club met à disposition plusieurs documents sur son site afin d'informer sur les conduites à tenir si vous êtes témoin ou victime de violence dans le sport. Des affichages sont également en place dans le local et nous vous incitons vivement à en parler avec vos enfants.

En plus des contacts donnés sur les fiches reflexes, le club a nommé une référente au sein du club.

N'hésitez pas à la contacter si besoin

9. Equipements de protection obligatoires entraînements et compétitions :

-Casque (homologué FIS pour les 10 ans et plus, EN 1077 classe A en GS, SG et EN 1077 classe B en SL)

-Masque adapté à la météo

-Protection dorsale homologuée ski et de taille adaptée

-Collant anti-coupure conforme aux spécification FIS CRG 2021, 3 étoiles pour U16 et U18

(le collant anti-coupure sera obligatoire à partir des U12 pour la saison 2026/2027)

-Combinaison intégrale à partir de U12

-Protections de slalom à partir de U12 (tibia + poignets + mentonnière)



Pour le Pré-club :

Les skis et les bâtons doivent être dans des housses **marquées lisiblement au nom de l'enfant**.

Les chaussures, casque, masque, gants et gouters doivent être dans un sac **marqué lisiblement au nom de l'enfant**.

Nous vous demandons de vérifier systématiquement avant chaque départ :

- la présence de la totalité de l'équipement
- le gouter + boisson
- le forfait + licence dans la veste

L'accès à l'entraînement pourra être refusé en cas d'oubli d'équipements de protection. Cela peut pénaliser l'ensemble du groupe, alors merci de faire preuve de vigilance.

En cas d'oubli du forfait, la station facture un forfait 3 heures qui vous sera refacturé.

10. Documents obligatoires pour l'inscription :

- Questionnaire de santé (et le certificat médical si nécessaire)
- Autorisation parentale signée jointe au bulletin d'inscription
- Autorisation signée pour majeur ou mineur sur droit à l'image, sécurité et protection des données
- Règlement intérieur lu et signé par les parents et le compétiteur

Le président Jean Paul Roche

NOM :

NOM :

Signatures des parents

Signature du compétiteur